

Présentation

Durée

1 journée – 7 heures

Public

Cette formation s'adresse aux gérants d'un débit de tabac qui doivent l'effectuer dans les six mois précédant le renouvellement par les services des douanes et droits indirects de leur contrat de gérance.

Réglementation

- Décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de vente au détail des tabacs manufacturés, notamment son article 6
- Arrêté du 25 août 2010 relatif aux modalités de formation professionnelle initiale et continue pour la vente au détail des tabacs manufacturés

Objectifs

Compléter et développer les compétences spécifiques à la charge d'emploi et le savoir-faire nécessaire à l'exercice de l'activité commerciale

Modalités de déroulement pédagogiques

Apports théoriques par exposé - Intervention d'experts - Débriefing collectif - Remise de supports de cours

Modules de formation

- a) La présentation des évolutions réglementaires encadrant la vente au détail du tabac et susceptibles d'influer sur la gestion quotidienne du débit
- b) La gestion du fonds de commerce annexé au débit de tabac

Déroulement

Matinée : 9h30 – 13h00

Après-midi : 14h0 – 17h30

<p align="center">La présentation des évolutions réglementaires encadrant la vente au détail du tabac et susceptibles d'influer sur la gestion quotidienne du débit</p>	<p align="center">La gestion du fonds de commerce annexé au débit de tabac</p>
<p>État des lieux actuel et contrats d'avenir</p> <p>Présentation de l'organon juridique et contrat de gérance</p> <p>Obligations liées à la santé publique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interdiction de fumer dans les lieux publics - Interdiction de vente aux mineurs - Publicité sur les lieux de vente <p>Exercice et obligations de la gérance</p> <p>Relations fournisseurs tabac</p> <p>Le cadre de la revente</p> <p>Rémunération</p> <p>Régime d'allocations viagères des débiteurs de tabac</p> <p>Subvention sécurité</p> <p>Crédit d'impôt</p>	<p>Obligations des établissements recevant du public</p> <p>Gestion et comptabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Obligations comptables - Cadre fiscale <p>Diversification et merchandising</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les activités traditionnellement associées à un débit de tabac : état des lieux et enjeux - Merchandising et ventes additionnelles - Charges d'emploi et dématérialisation - Terminaux de point de vente et produits dématérialisés

C ET R FORMATION
Service Buralistes
110 rue de Fontenay
94300 Vincennes ■ ■ ■

tél. : 01.43.28.09.38
fax : 01.43.28.07.68
buraliste@crformation.fr



www.crformation.fr

SIRET : 495 351 165 00024